



# **PENSIONS :**

## **+0,4% SEULEMENT POUR L'ANNEE 2009**

**La réforme des régimes spéciaux substitue l'indexation annuelle des pensions sur les prix à la péréquation. C'est en application de cette nouvelle règle que le Gouvernement a décidé de limiter l'augmentation annuelle de nos retraites à 0,4% seulement au 1<sup>er</sup> avril 2009.**

### **PEREQUATION SUPPRIMEE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009**

Malgré l'opposition massive des cheminots, Nicolas Sarkozy et son Gouvernement ont imposé, au cours du dernier trimestre 2007, une réforme des régimes spéciaux mettant fin à l'application de la péréquation. Si l'action les a contraints à reculer cette disposition de janvier 2008 à janvier 2009 et nous a permis de bénéficier de mesures non négligeables en 2008, le mécanisme d'augmentation des pensions des cheminots est maintenant aligné sur celui appliqué à l'ensemble des régimes de retraite de base.

Ainsi, l'augmentation annuelle des retraites est égale au taux de l'évolution moyenne annuelle des prix hors tabac, prévu par le Gouvernement pour l'année considérée avec réajustement (en + ou en -) sur le taux de l'année suivante... si l'évolution des prix est différente ! Mais, en application de la loi de financement de la sécurité sociale adoptée fin 2008, cette augmentation n'est plus appliquée au 1<sup>er</sup> janvier mais au 1<sup>er</sup> avril... pour mieux prendre en compte paraît-il l'évolution réelle des prix !

**En 2009, selon le Gouvernement, l'évolution moyenne annuelle des prix devrait se limiter à + 0,4 %. C'est pourquoi, il a décidé de limiter l'augmentation annuelle des pensions pour 2009 à 0,4% au 1er avril...**

### **RETRAITES DES CHEMINOTS : POURQUOI 0,4% ET PAS 1% ?**

Les médias ayant fait état d'une augmentation des retraites de 1% au 1<sup>er</sup> avril, pourquoi celles des cheminots ne sont majorées que de 0,4% ? Cette différence en faveur du régime général, des régimes alignés et des régimes de la Fonction Publique, s'explique par un réajustement de 0,6% au titre de 2008 qui vient s'ajouter aux 0,4% attribués au titre de 2009. Et comme en 2008 les cheminots ont bénéficié de la péréquation et d'augmentations supérieures à celles du régime général, ils n'ont pas droit au rappel de 0,6%...

**Par contre au 1<sup>er</sup> juillet 2009, les pensions de réversion situées au minimum bénéficieront de la deuxième étape de relèvement du taux qui passe de 51,3% à 52,7%, soit une augmentation supplémentaire de 2,7 % pour les pensionné(e)s concerné(e)s.**

## LE GOUVERNEMENT SE MOQUE DES RETRAITES !

Des milliards de l'État pleuvent sur les patrons, les actionnaires continuent de se sucrer et certains PDG, comme celui de la Société Générale, vont partir avec des retraites supplémentaires de plus de 1 million d'euros par an... Pendant ce temps, de nombreux retraités n'arrivent plus à vivre correctement. En augmentant de 0,4% seulement les pensions, le Gouvernement Sarkozy montre le mépris qu'il a pour les retraités.

Le 10 mars, à l'appel de la Fédération CGT des Cheminots, plus de 5 000 cheminots retraités ont manifesté de la Direction de l'entreprise au Ministère des Affaires Sociales, pour porter leurs revendications sur :

- Le retour à la péréquation avec l'indexation des retraites sur les salaires ;
- La prise en compte des mesures acquises en 2008 par les actifs avec :
  - ✓ l'intégration de la 2<sup>ème</sup> moitié de la prime de travail (valeur moyenne des codes 1 et 2) dans la PFA en 2009 ;
  - ✓ L'intégration dans le salaire liquidable de 1/4 des gratifications de vacances et d'exploitation en 2009, 2010 et 2011 (après les 1/4 en 2008) ;
  - ✓ L'attribution du 10<sup>ème</sup> échelon aux retraités remplissant les conditions d'ancienneté requises ;
- La revalorisation du minimum de pension ;
- Le relèvement du taux de la pension de réversion à 60% pour aller à 75%.

**Il faut amplifier la mobilisation pour imposer une revalorisation substantielle des pensions, un retour à leur indexation sur les salaires (péréquation), et l'attribution aux cheminots retraités de la suite des mesures particulières d'amélioration du salaire liquidable, obtenues par les actifs lors de l'action retraite de novembre 2007.**

**La CGT appelle tous les cheminots retraités à participer massivement aux rassemblements et manifestations organisées unitairement le 1<sup>er</sup> mai par l'ensemble des organisations syndicales.**

Je souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Établissement : .....

Bulletin à remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la Fédération CGT des Cheminots - 263, rue de Paris - Case 546 - 93515 Montreuil Cedex

Ce bulletin est aussi disponible en ligne sur notre site internet : [www.cgtcheminot.fr](http://www.cgtcheminot.fr)